

Présidence : Liechtenstein

## 711<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 27 février 2013

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 20

2. Présidente : Ambassadrice M.-P. Kothbauer

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

*Exposé sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans les forces armées, y compris en ce qui concerne l'accès des femmes aux fonctions combattantes, par M<sup>me</sup> Snježana Bokulić, Responsable du Département des droits de l'homme au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), et par M<sup>me</sup> Rachel Natelson, Directrice des affaires juridiques du Réseau d'action des femmes militaires (SWAN) : Présidente, BIDDH (ODHIR.GAL/14/13 OSCE+), M<sup>me</sup> R. Natelson (FSC.NGO/3/13 OSCE+), Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de parité des sexes (CIO.GAL/17/13 OSCE+), Conseillère principale pour les questions de parité des sexes (SEC.GAL/36/13 OSCE+), Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/33/13), États-Unis d'Amérique, Turquie, Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne), Suisse (FSC.DEL/38/13 OSCE+), Arménie, Canada, Slovénie, Croatie, Fédération de Russie*

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Réponse à une déclaration sur le non-respect des engagements et des obligations dans la dimension politico-militaire prononcée par la Fédération de Russie à la 708<sup>e</sup> séance plénière du FCS* : Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (annexe 1), Fédération de Russie
- b) *Contribution financière au Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM)* : Luxembourg (annexe 2), Monténégro
- c) *Contribution financière au projet relatif à la gestion des stocks de munitions conventionnelles en Serbie* : Hongrie (annexe 3), Serbie (FSC.DEL/37/13), Coordonnateur du FCS pour projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Présidente

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Informations fournies par la Fédération de Russie sur une série de mesures récentes liées à la conduite d'inspections inopinées dans des installations logistiques militaires* : Fédération de Russie (FSC.DEL/36/13 OSCE+), États-Unis d'Amérique
- b) *Questions de protocole* : Roumanie, Présidente

4. Prochaine séance :

Mercredi 13 mars 2013 à 10 heures, Ratsaal

---

**711<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 717 du FCS, point 2 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE**

L'Union européenne (UE) et ses États membres souhaitent faire usage de leur droit de répondre à la déclaration prononcée par la délégation de la Fédération de Russie à la séance du FCS du 6 février 2013 tout en prenant note également des déclarations sur le même sujet faites précédemment par les délégations de la République de Moldavie, de la Belgique, de la Slovaquie, de la Bulgarie et de Saint-Marin.

Nous tenons d'abord et avant tout à remercier nos distingués collègues de la Fédération de Russie d'avoir attiré notre attention sur la nécessité de continuer d'améliorer le niveau de mise en œuvre des engagements souscrits dans la dimension politico-militaire de l'OSCE. Nous partageons sans réserve cet objectif et déclarons une fois de plus notre attachement à la mise en œuvre intégrale et non-sélective de tous ces engagements par l'ensemble des États participants de l'OSCE.

Les efforts visant à la fois à améliorer la mise en œuvre et à préserver l'intégrité des engagements existants de l'OSCE, en particulier dans le domaine politico-militaire, font partie intégrante du processus de leur renforcement et de leur consolidation supplémentaires.

Dans ce contexte, nous réaffirmons que nous sommes prêts à participer de manière constructive à une entreprise commune visant à renforcer, améliorer et moderniser, le cas échéant, les engagements et les instruments politico-militaires de l'OSCE.

La Croatie<sup>1</sup>, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>, l'Islande<sup>2</sup>, le Monténégro<sup>1</sup> et la Serbie<sup>1</sup>, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, et vous demandons d'annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

- 
- 1 La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.
  - 2 L'Islande continue d'être membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/717  
27 February 2013  
Annex 2

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**711<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 717 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU LUXEMBOURG**

Le Programme de démilitarisation du Monténégro (MONDEM) a été établi en avril 2007 en réponse à une demande de la République du Monténégro portant sur un programme de renforcement des capacités pour la démilitarisation des ALPC et leur stockage dans de bonnes conditions de sécurité. Il s'agit d'un programme conjoint du Gouvernement monténégrin, du PNUD et de l'OSCE. Depuis le lancement du projet MONDEM, le Luxembourg l'a soutenu par des dons d'un montant de plus de 100 000 euros. Le Luxembourg continuera de soutenir le projet MONDEM et fera don de 10 000 euros supplémentaires en 2013. Nous considérons que les résultats obtenus jusqu'à présent sont remarquables et encourageons tous les États participants à contribuer à la troisième phase du projet.



---

**711<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 717 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA HONGRIE**

Madame la Présidente,

La Hongrie considère que la mise en œuvre des projets de l'OSCE relatifs aux ALPC et aux stocks de munitions conventionnelles est l'un des fleurons de notre Organisation. Les résultats obtenus dans ce domaine sont incontestables : les milliers d'ALPC et les milliers de tonnes de munitions conventionnelles détruites grâce à l'aide de l'OSCE rendent la vie des citoyens de la région de l'OSCE plus sûre, créent des conditions favorables à la croissance économique et favorisent le développement social et infrastructurel. Cette assistance de l'OSCE n'est pas envisageable sans le dévouement et l'engagement des États participants eux-mêmes : nous devrions tous évaluer nos possibilités de trouver un moyen de participer à ce processus des plus importants.

Le Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des stocks de munitions conventionnelles (GSMC) pour la République de Serbie aide nos voisins et amis – notamment – à trouver des solutions techniques pour la démilitarisation des munitions au phosphore blanc et de la poudre de napalm.

La Hongrie croit dans le succès de tous les projets de l'OSCE, en particulier dans celui du projet relatif à la GSMC en Serbie. Louant tous les pays qui sont déjà donateurs, la Hongrie a décidé, dans le but d'être partie intégrante de cette entreprise conjointe, de faire un don de 10 000 euros à utiliser dans le cadre du projet n° 1101215 intitulé : « Assistance au Gouvernement serbe pour la démilitarisation des munitions au phosphore blanc et de la poudre de napalm ».

Nous souhaitons tout le succès possible aux collègues-agents d'exécution de la Section d'appui du CPC au FCS et à ceux du Ministère serbe de la défense. Nous espérons et souhaitons pouvoir célébrer bientôt de nouveaux succès dans le cadre de ce projet.

Merci, Madame la Présidente.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.